

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 23.04.2019	Dossier complet le : 23.04.2019	N° d'enregistrement : 2019 - 3968

1. Intitulé du projet
réalisation de 4 sondages de reconnaissance et d'essais de pompage en vue de la sécurisation en eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Craon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Craon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gaultier Patrick Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 4 | 8 | | 5 | 5 | 1 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 0 |

Forme juridique

communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 a)	Forages de reconnaissance et essais de pompage associés (rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau) d'une profondeur de 200 à 300 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de forages de reconnaissance et d'essais de pompage dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable d'une collectivité. les forages seront localisés dans l'emprise de stations de production existantes appartenant à la commune de Craon et à la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC).

4.2 Objectifs du projet

Suite à la première campagne de recherche en eau souterraine dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable et conformément aux orientations des SAGE Mayenne et Oudon dont fait partie son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Craon (qui a repris la compétence du Syndicat Mixte de Renforcement en Eau Potable du Sud-Ouest Mayenne) a décidé de poursuivre la recherche en eau souterraine entamée en 2016 dans le but de sécuriser et diversifier son alimentation en eau potable par la réalisation de quatre sondages de reconnaissance complémentaires sur deux sites.

L'objectif est toujours de trouver deux ressources souterraines profondes ou captives de bonne qualité (sans nitrates) pour une production d'au moins 800 m³/j ; pour ce faire quatre sondages de reconnaissance complémentaires ont été implantés au sein des anciennes stations d'eau potable de la Bretonnière et des Bouillons à Craon (2 sondages) et dans l'emprise de la station de production d'eau potable de la Roche à Loigné-sur-Mayenne (2 sondages).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il sera réalisé sur des parcelles propriété de la collectivité (CCPC) et de la commune de Craon 4 forages de reconnaissance par une entreprise de forage spécialisée et adhérente à la Charte de qualité des forages d'eau.

Le but de cette phase de travaux est donc :

- de réaliser 4 sondages de reconnaissance au marteau-fond-de-trou sur une profondeur unitaire de 300 m maximum.
- de réaliser des essais de puits par paliers et des essais de nappe sur le sondage de reconnaissance.

La coupe prévisionnelle (cf. annexe jointe) est la suivante :

Tête :

- foration au marteau-fond-de-trou, en diamètre 254 mm, jusqu'à 10 à 25 mètres ;
- tubage acier de diamètre 211 mm ancré dans le terrain sous-jacent (côte : -10 m à -25 m selon la tenue des terrains) ;
- cimentation annulaire sous pression entre 0 et 10 m. la cimentation sera réalisée en une à deux passes, de bas en haut sur un packer et un bouchon de sobranite, sur au moins 5 cm de largeur entre le tube PVC de la colonne captante et le tube acier de tête, voire le terrain naturel si c'est possible, afin de permettre une isolation totale vis-à-vis des eaux de ruissellement superficielle.

Corps de forage :

- foration au marteau fond-de-trou, en diamètre 165 mm, jusqu'à 200-300 mètres ;
- colonne captante PVC plein et crépiné, diamètre 115/125 mm ;
- fermeture de tête cadenassée (rehaussée de 0,50 m) et dalle de propreté conforme à la législation (3 m²).

Si le forage est improductif, il sera rebouché dans les règles de l'art ; Le comblement de l'ouvrage non retenu se fera par le remblaiement à partir des débris de forage et du gravier propre jusqu'à - 5 m ; pose d'un bouchon de sobranite puis d'un coulis de ciment et enfin couverture par de la terre végétale jusqu'à la côte du terrain naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un forage de reconnaissance qui ne sera pas exploité. Il fera l'objet d'essais de pompage limités dans le temps (2 mois) afin de déterminer ses capacités de production et les éventuelles incidences sur le milieu environnant.

En cas de succès, la réalisation d'un forage d'exploitation fera l'objet d'un dossier préalable de demande d'autorisation de prélèvement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet de forages de reconnaissance est soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement conformément à la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature "Eau" et éventuellement (selon les débits des essais de pompage à la rubrique 2.2.1.0-2°).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
la profondeur des forages est de 200 à 300 m.	profondeur en mètres
le diamètre de foration est de 254 mm en tête jusqu'à 10-25 m puis de 165 mm jusqu'à 200-300 m.	diamètre en millimètres
l'emprise en surface est de 3 m2 correspond à la dalle réglementaire de protection en ciment.	surface en mètres-carrés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Craon 53400
 parcelle 134 section B
 lieu-dit La Bretonnière
 0°54'48,63" - 47°51'48,63"
 parcelle 148 section C
 lieu-dit Les Bouillons
 0°54'22,91" - 47°51'07,11"

 Loigné-sur-Mayenne 53200
 parcelles 655 et 1339 section B
 0°41'55,44" - 47°52'05,14"

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 4 1 ' 5 5 " 44 Lat. 4 7 ° 5 2 ' 0 5 " 14

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Craon 53400
 Loigné-sur-Mayenne 53200

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project details and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un forage de reconnaissance. Les seuls prélèvements d'eau seront liés aux essais de pompage et seront limités à 2 mois. Le débit d'essai dépendra des venues d'eau lors de la reconnaissance.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un forage, il y a extraction très limitée des roches du sous-sol issues de la foration et des eaux de la nappe durant la foration et les essais de pompage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	amené-repli d'un engin de forage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	le bruit est engendré par l'engin de foration durant environ deux jours par forage aux heures de travail réglementaires, uniquement en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a rejet d'eau de la nappe qui rejoint le milieu naturel après une décantation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le chantier sera interdit au public. En l'absence de l'entreprise (midi, soir, nuit, week-end), l'ouvrage en cours de réalisation sera obturé à l'aide du train de tiges avec plaque en surface ; il sera rebouché dans les règles de l'art en cas d'échec aux essais de pompage ou à la foration.

Aucun entretien mécanique du matériel de forage ne sera effectué sur le site de forage.

Enfin, il est rappelé qu'après la phase de foration, l'ouvrage sera pourvu d'un capot métallique cadenassé, soudé à un tube acier. Durant les essais de pompage, le sondage sera muni d'un compteur ou d'un débitmètre, d'une vanne d'arrêt et de prélèvement d'eau brute.

Une électrode de sécurité placée au dessus du niveau de rabattement maximum admissible permettra d'éviter tout rabattement excessif du niveau d'eau par surpompage durant les essais de nappe.

La tête de forage sera rehaussée par rapport au terrain naturel afin d'éviter toute percolation d'eau lors d'un éventuel épisode de crue ou de fort ruissellement. Le forage sera protégé de toute intrusion par un capot fermé à clé. Pour plus de sécurité, il sera enfermé dans un citerneau cadenassé.

Auto-évaluation (facultative)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

S'agissant de forages de reconnaissance, limités dans le temps et dans l'espace (propriété de la collectivité ou de la commune de Craon), sans impact attendu sur l'environnement et faisant déjà l'objet d'une déclaration associée à un document d'incidence au titre du Code de l'Environnement, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale et qu'il devrait donc en être dispensé.

B Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Craon

le, 19/04/2019

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES', 'Région de Craon', 'B 277 - 53400 CRAON', and 'du PAYS de CRAON'.

sur le cadre ci-dessus

